Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260629-2026062906-DE

Plurien
Sables d'Or les Pins

MAIRIE DE PLURIEN – DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Conseil Municipal du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur BESREST Nicolas, Maire.

Date de convocation : 22 juin 2026
Date d'affichage : 22 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 3
Etaient présents : BESREST Nicolas, Maire,
STRUGAREK Jean-Luc, ETIENNE Brigitte, ROUXEL Jérôme, BOURRET Alexandra, adjoints ;
MAGDELAIN Emmanuel, POTTIER Chantal, TOUBLANC Jean-Philippe, BERTHELOT Jean, DUBOIS Karine, COURCOUX Magali, LAURENT-MONTOUX Carine, ANDOUARD Emmanuel, LE BOUEDEC Marine, BIDAUD Julien, MATHIOT Marina ; formant la majorité des membres en exercice.
Absents : CHANTEUX BELLEC Christine, représentée par BOURRET Alexandra ; LEFORT Olivier, représenté par BESREST Nicolas ; COUILLEAUD Sylvain, représenté par ROUXEL Jérôme.
Monsieur ANDOUARD Emmanuel a été élu secrétaire.

DELIBERATION N°2026-06-29-06 : Végétalisation des cours de l'école – Lot 4 Pergola – Résultats de la consultation

Rapporteur : Brigitte ETIENNE

La commune de Plurien a engagé une démarche de végétalisation des espaces extérieurs de l'école, dans le cadre de son projet d'amélioration du cadre de vie des élèves et de promotion de la biodiversité locale. Le lot 4, relatif à la réalisation d'une pergola végétalisée, a fait l'objet d'une consultation auprès d'entreprises spécialisées. À l'issue de la consultation une seule offre a été reçue.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article R2122-2 du Code de la commande publique, relatif aux marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable dans les cas prévus par la réglementation ;

VU la délibération du Conseil municipal de Plurien en date du 11 mai 2026 autorisant le lancement de la consultation pour la végétalisation des cours de l'école ;

VU la délibération du 5 juin 2026 reportant la décision relative à l'attribution du lot 4 Pergola ;

CONSIDÉRANT que la consultation pour le lot 4 Pergola a permis de recueillir une offre d'une entreprise qualifiée ;

CONSIDÉRANT la nécessité de finaliser les travaux dans les meilleurs délais ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De retenir l'entreprise IDVERDE pour la réalisation du lot 4 Pergola pour un montant de 18 890 € HT, soit 22 668 € TTC.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 022-212202428-20260629-2026062906-DE

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tout document afférent à cette affaire.

Article 3 : La dépense sera imputée sur l'opération budgétaire 153

Vote du conseil municipal :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Nicolas **BESREST**

Le secrétaire de séance,
Emmanuel **ANDOUARD**

Certifié exécutoire par transmission
en Préfecture le 30 juin 2026
Le Maire,
Nicolas BESREST